

Projet PARRUR SYLVATERRA

Convention n° 2011-728

Rapport semestriel : juillet – décembre 2012

Pr. Josélyne RAMAMONJISOA, Coordonnateur

Le premier rapport juin-décembre 2011 a fait la genèse du projet, relaté les modalités de fonctionnement du collectif au plan matériel et scientifique, donné les premiers résultats des sorties de terrain.

Le second rapport décembre 2011 à juillet 2012 a donné des précisions, sur les premiers travaux du pool des juristes-recueil et analyse des textes et les résultats des recherches de terrain.

Ce troisième rapport juillet 2012 - décembre 2012 est subdivisé en quatre parties :

- Démarrage des travaux des doctorants
- Finition et soutenance des DEA
- Phase 2 des recherches du pool des juristes
- Atelier à mi-parcours et mise en réseau

1 Travaux des doctorants

Trois étudiants sont concernés dans le collectif : 2 en géographie et 1 en droit

- Voniharilanto RAZAFIMAHATRATRA, géographe, a lancé ses recherches au cours d'un atelier en février 2012 auprès de la région ITASY, établi son programme en accord avec son directeur de thèse, G. RABEARIMANANA, et commencé ses investigations au cours de trois missions. La dernière s'est déroulée de juin à août 2012. Aux 6 communes sélectionnées initialement, ont été ajoutées 4 autres pour des raisons d'ordre technique, afin de satisfaire les aspirations des bénéficiaires cibles et suite aux informations recueillies sur terrain (Cf. rapport de mission). Les idées clef à retenir sur les principaux résultats sont (i) la reconquête de la valeur des territoires ancestraux contre la colonisation et les migrations, (ii) les résultats mitigés de la politique de sécurisation foncière expliquant l'aggravation des conflits comparée à la situation antérieure (iii) la complexité des statuts des terres fragilisant la mise en œuvre de la Gestion Foncière Décentralisée (iv) le désir de sécurisation foncière de la part des migrants.
- Zo RAVELOMANANTSOA, géographe, a changé son sujet de thèse suite à l'opportunité offerte par le collectif Sylva Terra. Il est dirigé par Josélyne RAMAMONJISOA ; le sujet porte sur « La gouvernance foncière et territoriale à Madagascar ». Une première communication a été présentée lors de l'atelier du 9 septembre. Elle a fait une analyse diachronique dans le temps et dans l'espace des pratiques foncières au détriment des autochtones et au service des dirigeants. Cela n'a fait que compliquer la réalité, provoquant des réactions paysannes plus ou moins violentes, ce qui a abouti à l'échec de la politique

d'aménagement.

Une invitation à un colloque à Montpellier au mois de septembre a été l'occasion de présenter une communication intitulée : « Des politiques foncières au service d'un aménagement du territoire dirigiste- Madagascar du temps des royaumes à la fin du XXème siècle » et qui sera publiée dans les Actes.

- Le doctorant juriste a également effectué une intervention lors de l'atelier, faisant une mise au point sur les rapports entre les textes et les réalités de terrain. En novembre 2012 un séjour en France lui a permis de contacter son directeur de thèse et de régulariser son inscription.

Au final, les travaux sont à des stades d'avancement divers. Le projet Sylva Terra a permis de renforcer les acquis, d'affiner la formulation du thème de recherche. Les trois doctorants du point de vue professionnel, sont insérés dans le domaine du foncier. Leurs recherches depuis la maîtrise ou le DEA concerne le foncier abordé de manière diachronique afin de mieux éclairer la situation actuelle, voir les lacunes des textes et comment y remédier. Les multiples facettes du concept sont ainsi abordées suivant une approche pluridisciplinaire.

Les doctorants ne finiront pas leur thèse à la fin du projet mais celui-ci aura donné une impulsion à leurs recherches. L'occasion a été donnée de nouer de nouveaux partenariats susceptibles de les aider à l'aboutissement de leurs recherches. Les comités de thèse doivent être montés incessamment.

2 Finition et soutenance des DEA

5 DEA ont été soutenus, 1 auprès de l'ICMAA et 4 auprès de l'Agro-management

- Tovo Heriniaina RAKOTONIRINA a soutenu son DEA intitulé : « Stratégies paysannes et analyse comparative de la mise en valeur dans la AMVR du Lac Alaotra et de Manakara » en août 2012 sous l'encadrement conjoint de Chantal RADIMILAHY et Jean Aimé RAKOTOARISOA. La caractéristique commune est celle d'anciens statuts spécifiques superposés à d'autres aggravés par le départ des étrangers. L'évolution actuelle est source de conflits aggravés par les effets récurrents sur l'environnement.
- Les quatre DEA d'Agro-management ont été soutenus d'affilée le 5/09/12. Trois sujets ont porté sur la sécurisation foncière autour d'Aires Protégées-AP- ou de -NAP- situées respectivement au nord dans la Montagne d'Ambre, au Centre à Mandialaza près de Moramanga, et de la commune rurale de Beforona ; le dernier DEA a étudié la régulation foncière dans le système agro-pastoral d'Ambiha-Anjozorobe sur les Hautes Terres Centrales-HTC.

Le coordonnateur du projet a été aimablement invité à participer au jury de ces soutenances (1 à l'ICMAA et 2 à l'Agro-management). Il reste les 2 DEA de géographie à soutenir.

3 Phase 2 des recherches du pool des juristes

La première phase a porté sur le recueil et l'analyse des textes sur les politiques foncières d'aménagement et la gestion forestière. Ce premier livrable a eu le mérite de donner un glossaire sur le foncier, la sécurisation, la politique publique, les AMVR.

Il comporte également une étude diachronique sur les différentes Réformes agraires jusqu'à la vision du MAP 2008. Le deuxième livrable n'a été remis qu'en janvier 2013 et doit être validé par les autres experts juristes de l'équipe.

4 Atelier à mi-parcours du 9/09/12 : restitution –débat

Après les discours d'introduction effectués par Olivier DAVID, responsable du projet PARRUR et la coordinatrice, les interventions ont commencé.

- Eric Raparison, doctorant en droit et responsable de l'ONG Concept Terra a fait une approche diachronique de :
 - o Politiques forestières

Le code des 305 articles promulgué sous RANAVALONA 2 a été le premier texte régissant l'accès à la terre au temps des Royaumes. Le décret de 1930 sous la colonisation a été le véritable acte fondateur de la politique forestière malgache stipulant que « ..les forêts sont inaliénables et imprescriptibles ». Depuis l'Indépendance, trois périodes peuvent être distinguées (i) entre 1960-1983, marquée par une politique systématique de reboisement à l'échelle nationale, (ii) dans les années 90, l'adoption de la Charte de l'Environnement ; (iii) en 1996, le début du transfert de gestion dans le cadre de la Gestion Locale Sécurisée-GELOSE-

- o Politiques agricoles et réforme agraire

Sous la colonisation, les instances dirigeantes ont favorisé la création de grandes concessions coloniales auprès des Réserves Indigènes, ce qui a entraîné des frustrations chez la population locale.

Depuis l'Indépendance, les Aires de Mise en Valeur Rurale-AMVR- ont été la réponse spécifique de l'Etat après la récupération des domaines coloniaux non valorisés. L'objectif était de redistribuer la terre aux paysans qui ont respecté le cahier de charges du terrain aménagé.

Les autres réformes ultérieures ont porté essentiellement sur l'amélioration du rendement, l'appui en outillage agricole et les autres encadrements techniques.

- o Politique de décentralisation

Au temps des royaumes elle s'est concrétisée par l'instauration du « *Fokonolona* », cellule territoriale de base au pouvoir limité. Sous la colonisation, l'institution a été gardée mais comme courroie de transmission des impératifs coloniaux. Au cours de l'Indépendance, durant les trois Républiques, les structures de décentralisation ont subi 5 changements. En 2011, le rôle dévolu aux communes est affaibli car les chefs de *fokontany* sont désormais nommés par les chefs de district.

- o Analyse des textes juridiques par secteur fait ressortir l'absence de textes réglementaires d'application, le fort cloisonnement et surtout le manque d'une organisation institutionnelle sereine.

- Des pistes de réflexion sont suggérées pour un dialogue multi-secteur et multi-niveau afin d'éclaircir l'imbricatio juridique sans rapport avec les réalités de terrain. Un code rural serait le bienvenu.

- Zo RAVELOMANANTSOA, doctorant en géographie,

Il a montré comment les politiques foncières antérieures ont servi les intérêts des autorités dirigeantes qui imposent leurs projets et sont les seuls à détenir le pouvoir de reconnaître les droits fonciers. Aujourd'hui, l'empilement des statuts fonciers déconnectés de la réalité des occupations locales représentent des obstacles juridiques notoires pour la sécurisation foncière. La première partie de la thèse a été rédigée et fera l'objet d'une publication partielle

- Voniharilanto RAZAFIMAHATRATRA, doctorant en géographie,

Elle a accompli trois missions sur terrain et sélectionné les sites représentatifs des situations foncières dans l'Itasy. Les premiers résultats font ressortir l'attachement à la valeur des territoires ancestraux contre les occupations coloniales et l'arrivée des migrants. Parallèlement, la volonté d'application de la gestion foncière décentralisée est manifeste mais la sécurisation repose sur des bases fragiles qu'il faudra consolider par la révision des textes juridiques.

- Zo RALIJAONA, étudiant en DEA,

Il a travaillé dans le secteur de Miadanandriana, district de Manjakandriana. Après les slides de présentation de la localisation et des principales activités économiques locales, il a distingué les différentes catégories de terrains : les terrains cadastrés, les propriétés privées non titrés et les terrains domaniaux. La seconde catégorie relève du guichet foncier-GF-. Mais la population se heurte à des problèmes concernant le manque de moyens financiers, l'éloignement ses services des domaines, la corruption au niveau des services chargés de la gestion foncière, les limites du champ d'action du GF.

Pour la sécurisation foncière, la majorité des terrains cadastrés sont inscrits au nom des grands parents des exploitants actuels. Plus de la moitié des terrains (60 %) ne sont pas titrés mais actuellement 13% sont dotés par la commune grâce au GF. Dans l'ensemble, la population se méfie des services fonciers et donne sa préférence aux actes sous-seings.

- Rajo Andry RAFEHIMANANA, étudiant en DEA,

« La sécurisation foncière autour des réserves indigènes d'Ambanja », au nord-ouest de Madagascar a été l'objet de la recherche. Les Réserves indigènes-RI- sont des terres attribuées aux Malgaches sous la colonisation sans acte d'attribution juridique. Les GF de la commune rurale d'Antsakoamanandro et de la commune urbaine-CU- d'Ambanja ont fait l'objet d'investigations.

Les litiges fonciers sont nombreux à cause de la coexistence de concessions coloniales, des RI et des terrains domaniaux privés. La sécurisation foncière par la délivrance de certificat foncier est en veilleuse à cause de l'arrêt des financements par le Millenium Challenge Account-MCA- et la concurrence sous-jacente des autres institutions concernées, ce qui a freiné la délivrance de CF. Le coût pour chaque dossier oscille entre 10000 et 15000 ar suivant la superficie concernée. Les deux GF devraient pouvoir continuer de fonctionner avec la prise en charge par les communes des frais d'opération.

- Malala Sahondra RANAIVOSON, étudiante en DEA,

« La sécurisation foncière autour des forêts plantées, cas de Betatao, Anjozorobe » a été étudiée afin de caractériser le système foncier agro-sylvo-pastoral et comment effectuer la régulation foncière. Il ressort des enquêtes que le droit coutumier est prédominant et que l'appropriation s'effectue soit par héritage, soit par achat, mais des cas de location ont été rencontrés. La méconnaissance des lois est générale.

- Nathalie RAMILAMANANA, étudiante en DEA,

« La sécurisation foncière autour de l'AP de la Montagne d'Ambre » fait ressortir la complexité du statut foncier. Durant le PEI, une opération cadastrale a été entamée et 42% des parcelles cadastrées sont en cours de régularisation d'une part, d'autre part l'AP de la montagne d'Ambre a été immatriculée au nom de l'Etat depuis 1989. Le GF est installé à Mahavanona mais faute de financement, son fonctionnement se fait au ralenti. La mise en corrélation de ces différents statuts complique la situation et l'intervention du tribunal terrien est requise.

- Andriamihaja Rina SOAVELO, étudiant en DEA,

« La sécurisation foncière autour des NAP, cas de Beforona » évoque l'importance du droit coutumier dans l'exercice du *tavy* et pose la question de la pertinence de la mise en place d'un GF dans une NAP ; Les résultats obtenus par le GF sont mitigés faute de financement.

- Tovo BUI VAN DINH, étudiant en DEA,

« La sécurisation foncière autour des NAP, cas de Mandialaza dans le corridor forestier Anjozorobe-Angavo et des forêts plantées » Les enquêtes ont porté sur 100 ménages localisés dans trois fokontany éparpillés dans l'espace. Les résultats montrent la dépendance des migrants dans l'accès aux terres fertiles à l'intérieur de la NAP, la baisse de la pression sur les ressources ligneuses grâce aux forêts plantées et la possibilité de ressources financières pour la commune par la fiscalité.

- Tovo Heriniaina RAKOTONIRINA, étudiant en DEA,

« Stratégies paysannes et analyse comparative de la mise en valeur dans les AMVR du Lac Alaotra et de Manakara ». L'étude évoque l'insécurité foncière dans les deux AMVR. Les us et coutumes régissent encore l'acquisition des propriétés. Les GF ont été installés en vue de la reconnaissance de la tenure coutumière. Les statuts des AMVR sont obsolètes et paradoxaux. Dans la perspective d'une sécurisation foncière durable, il est conseillé une refonte totale des lois fixant ces statuts spécifiques.

La synthèse des interventions révèle le décalage entre les textes-souvent méconnus- et les réalités de terrain. Cela provoque de nombreux litiges fonciers peu résolus à l'amiable mais portés devant le tribunal. La lenteur de la procédure administrative « classique » renforce la cote des GF mais leur fonctionnement est au ralenti suite à la suspension de l'appui du MCA. Toutefois, l'implication de la commune de résidence dans la prise en charge, le paiement des frais de dossier par les requérants et une gestion honnête devraient pouvoir assurer la sécurisation foncière demandée par tous.

Le projet Sylva Terra s'est engagé à faire des publications, avec comité de lecture,

encadrement.

Josélyne RAMAMONJISOA

Coordinateur Sylva Terra

Février 2013